



Fédération Internationale de Handball

VI. Cahier des charges pour les compétitions officielles de l'IHF

Edition: Septembre 2007

Table des matières

	Page
1. Planification	3
2. Organisation	3
3. Obligations relatives à l'organisation	5
4. Aspects financiers	12
5. Remarque finale	12
Annexe: Formulaire pour l'inspection des salles (y compris hôtels)	13

1. Planification

- 1.1.** Conformément aux Statuts, l'offre de l'IHF aux fédérations membres pour l'organisation d'une compétition officielle se fait en général lors d'un Congrès.
- 1.2.** L'IHF diffuse aux fédérations membres la publication de la compétition avec indication de la date limite d'inscription et modalités financières.
- 1.3.** La candidature des fédérations membres pour la réalisation de l'organisation doit comporter une proposition de dates et de conditions financières, en présentant, dans le délai fixé, un dossier complet de candidature qui comporte tous ces renseignements.
- 1.4.** L'organisation d'un championnat est attribuée aux candidats par le Congrès de l'IHF ou par le Conseil.
- 1.5.** L'organisateur propose la date et le lieu du tirage au sort public qui se fera sous la direction d'un représentant de l'IHF.

2. Organisation

- 2.1.** Par principe, conformément à l'article 27 des Statuts de l'IHF, une compétition est une manifestation de la Fédération Internationale de Handball et non de l'organisateur. Tous les points relatifs à l'organisation doivent être soumis à l'IHF et réglés en accord avec l'IHF.

Deux collaborateurs sont nommés par l'IHF au sein du Comité d'Organisation et disposent chacun d'un siège et d'une voix. Leurs frais sont pris en charge par l'organisateur.

- 2.2.** Avant de choisir ou de déterminer, en collaboration avec l'IHF, les lieux où se déroulera la compétition, il faut prendre contact avec la télévision du pays organisateur afin de connaître les possibilités techniques de retransmission.

Le Calendrier des matches est établi par la COC. Les lieux de compétition sont proposés par l'organisateur et sont, après vérification par l'IHF, communiqués aux participants inscrits.

- 2.3.** L'inspection des salles de compétition et le contrôle de l'organisation de la manifestation sont effectués par des représentants de l'IHF à la date proposée par l'organisateur. Il y a lieu de vérifier particulièrement la qualité du revêtement de sol, l'éclairage et la sécurité. Sur ce point, il faut se référer au formulaire de l'IHF pour l'inspection des salles.
- 2.4.** La détermination du nombre et la nomination des officiels, des délégués techniques de l'IHF et des arbitres sont effectuées par la Fédération Internationale de Handball en accord avec l'organisateur.
- 2.5.** L'organisateur se charge d'envoyer des invitations écrites aux représentants de l'IHF, aux officiels, délégués techniques et arbitres désignés, avec toutes les informations détaillées sur la manifestation, et d'en faire parvenir une copie au Siège de l'IHF.
- 2.6.** De même, les médias internationaux – la presse, la radio et la télévision – doivent être informés et invités conformément au Règlement pour les médias.
- 2.7.** Les détails de l'organisation et les précisions concernant l'hébergement, les repas, etc., doivent être régulièrement communiqués aux représentants de l'IHF, arbitres, participants et médias par la diffusion d'un bulletin.
- Les membres du Conseil et de la COC doivent également recevoir ces informations par l'intermédiaire du Siège de l'IHF.
- 2.8.** Etablissement par l'organisateur d'un programme d'entraînement en fonction du calendrier des matches. Publication du programme après acceptation par l'IHF.
- 2.9.** Demande d'informations aux équipes participantes concernant la composition nominative de la délégation, les détails de voyage, les renseignements divers, la composition de l'équipe avec les numéros des joueurs. Ces informations sont transmises à tous les participants, y compris les officiels, les arbitres, l'IHF, les médias, etc.
- 2.10.** Avant le début de la manifestation, l'organisateur remettra à tous les participants au championnat du monde ainsi qu'aux médias, le bulletin officiel du CM (inscriptions officielles des joueurs et numéros des joueurs, informations complémentaires, etc.).

3. Obligations relatives à l'organisation

3.1. Salles de compétition

Les salles doivent être conformes aux normes internationales ainsi qu'aux Règlements de l'IHF.

Le revêtement de sol du terrain doit satisfaire aux dispositions du Comité Européen de Normalisation (CEN) et du Règlement du revêtement de sol de l'IHF en ce qui concerne l'élasticité, le caractère antidérapant et stable du revêtement.

Seuls les marquages réservés au handball peuvent figurer sur le revêtement de sol approuvé par l'IHF. La Fédération Internationale de Handball peut accorder des dérogations en ce qui concerne les Championnats du monde des Juniors et de la Jeunesse.

Les salles doivent être pourvues d'un éclairage parfait, uniforme et non éblouissant, répondant aux exigences de retransmission télévisée.

Des vestiaires et des installations sanitaires séparés (y compris une salle pour le contrôle antidopage) doivent être mis à la disposition des équipes, des arbitres et des officiels de l'IHF (avec inscriptions correspondantes sur les portes).

Cela s'applique aussi pour la salle des VIP et les locaux de travail de la presse.

Pendant les matches, un médecin et un secouriste, ainsi que des moyens de transport vers l'hôpital le plus proche doivent être disponibles à tout moment.

Sauf stipulation contraire par le Conseil de l'IHF pour des raisons particulières, les drapeaux de l'IHF, des fédérations membres participantes doivent être exposés dans les salles. Lors de championnats du monde, les drapeaux de toutes les fédérations participantes peuvent être hissés pour les cérémonies d'ouverture et de clôture.

Les salles de compétition doivent être mises à disposition des équipes participantes pour l'entraînement et ce, dans une proportion raisonnable.

Lors de championnats du monde ou de Jeux Olympiques, un bureau avec les équipements et les liaisons téléphoniques nécessaires, situé dans une des salles de compétition principales et également à l'hôtel des officiels de l'IHF, doit être mis à la disposition de l'IHF.

Pour l'inspection des salles de compétition, il y a lieu d'utiliser et de compléter le formulaire joint en annexe.

3.2. Chronométrage

Un chronomètre électronique commandé depuis la table de la Direction du match doit servir de chronomètre officiel. Le chronomètre doit avoir un signal automatique de fin. En cas de défectuosité du chronométrage officiel, un chronomètre de réserve placé sur la table est utilisé (environ 25 cm de diamètre avec indication des secondes et des minutes).

Le chronomètre électronique doit pouvoir être commandé depuis la table de la Direction du match. Il doit au minimum afficher le score et le temps de jeu écoulé. En cas d'interruption du match, l'horloge doit pouvoir être arrêtée.

L'affichage électronique doit signaler toute exclusion temporaire.

Si les conditions ne sont pas remplies pour procéder de la sorte, un nombre suffisant de cartons (format DIN A5 recommandé) doit être mis à la disposition du chronométreur; il pourra y marquer le numéro du joueur frappé d'exclusion temporaire et la fin de la période de cette exclusion. Ces cartons doivent être placés sur la table du chronométreur et être parfaitement visibles par les deux responsables d'équipe.

3.3. Ballons

Les ballons sont désignés exclusivement par l'IHF et en accord avec le Règlement du ballon de l'IHF. L'organisateur ne peut en aucun cas passer d'autres accords ou conventions.

3.4. La Direction du match

En ce qui concerne la Direction du match, il faut se référer aux Directives de travail pour les délégués techniques.

La Direction du match doit uniquement être composée de personnes compétentes dans leur domaine; il est vital que, en plus du chronométrage officiel, le chronométreur chronomètre manuellement le temps de jeu (avec un chronomètre manuel).

Les feuilles de match de l'IHF doivent être remises à la Direction du match complétées par les secrétaires et transmises aux responsables des équipes pour signature dix minutes avant le début du match.

3.5. Encadrement médical / Contrôles antidopage

a) Encadrement médical

1. L'organisateur est responsable de l'encadrement médical sur tous les lieux de compétition.
2. L'organisateur doit mettre à disposition un médecin et du personnel médical sur tous les lieux de compétition.
3. Le médecin doit se trouver dans la première rangée de la tribune juste derrière la table de la Direction du match. Avant chaque rencontre, le médecin sera présenté à un représentant de l'IHF. Les installations médicales dans la salle doivent être montrées au représentant de l'IHF.
4. Le médecin assistera
 - le médecin d'équipe en cas d'urgence (p.ex. hospitalisation d'un joueur)
 - les spectateurs qui ont besoin de soins médicaux immédiats
 - les officiels de l'IHF qui ont besoin de soins médicaux immédiats
5. L'organisateur doit fournir le nom de l'hôpital disponible dans chaque ville de compétition. L'hôpital doit auparavant être inspecté.
6. L'assistance médicale des arbitres et officiels de l'IHF, tout comme celle des équipes qui n'ont pas leur propre médecin, doit être assurée par l'organisateur.
7. L'organisateur mettra à disposition de toutes les équipes la liste actualisée des substances interdites du CIO.

b) Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont effectués conformément au Règlement antidopage de l'IHF.

3.6. Cérémonies précédant les matches

Avant le match

40 minutes	Début de l'échauffement
16 minutes	Choix du côté
11 minutes	Les équipes quittent le terrain
10 minutes	Accueil
9,5 minutes	Entrée des équipes
8 minutes	Présentation
4 minutes	Hymnes nationaux
0 minute	Début du match

Après le match

Alignement et poignée de mains

Les cérémonies d'ouverture et de clôture des manifestations internationales de l'IHF, en particulier lors des championnats du monde et des coupes du monde, s'effectuent comme suit:

Cérémonie d'ouverture

1^{er} orateur – Accueil par le Comité d'Organisation et passage de la parole au Président de l'IHF ou au représentant de l'IHF présent du rang le plus élevé.

2^e orateur – Le cas échéant, brève allocution d'un représentant politique du pays ou de la localité qui organise la manifestation.

3^e orateur – Ouverture officielle par le Président de l'IHF ou son représentant. Dans une circonstance particulière, le programme d'ouverture peut être confié à un représentant du pays organisateur du rang le plus élevé.

Cérémonie de clôture

Au terme de la finale, le Président de l'IHF, ou le représentant de l'IHF présent du rang le plus élevé, remercie l'organisateur et communique officiellement le nom du vainqueur. Les médailles sont ensuite remises par les représentants suivants:

Médailles de bronze – remises par le Président de la Direction de la compétition, accompagné par un membre du Comité d'Organisation

Médailles d'argent – remises par le Secrétaire général de l'IHF, accompagné par un membre du Comité d'Organisation

Médailles d'or – remises par le Président de l'IHF, accompagné par un membre du Comité d'Organisation

Le trophée de Champion du monde sera remis par le Président de l'IHF ou par le représentant de l'IHF présent du rang le plus élevé.

La remise des médailles peut être déléguée par les représentants nommés ci-dessus à des personnalités politiques ou du monde sportif du pays organisateur.

Cette disposition s'applique à toutes les manifestations de l'IHF sur tous les continents.

3.7. Hébergement

L'organisateur d'une manifestation de l'IHF s'engage à mettre à la disposition des participants un hébergement conforme aux normes internationales.

L'hébergement se fait en chambre double (arbitres et joueurs) et en chambre simple (représentants de l'IHF). Besoin par équipe, en principe 8 chambres doubles et 5 chambres simples. En cas de besoin supplémentaire, l'invité supporte les frais.

Il y a lieu de veiller en particulier à la présence d'installations sanitaires y compris de baignoires ou de douches.

Les représentants de l'IHF et les arbitres doivent être hébergés ensemble mais séparément des équipes.

Il y a lieu de mettre à la disposition des commissions de l'IHF et des équipes des salles de réunion et de vidéo. Des installations, à l'intérieur et à l'extérieur, pour la préparation physique des arbitres, sont également nécessaires dans, ou à proximité de, l'hôtel.

Différentes catégories d'hôtel pour les médias doivent aussi être mis à disposition.

3.8. Repas

Les délégations ont droit à quatre repas par jour: le petit déjeuner, le déjeuner, la collation (les jours de match uniquement) et le dîner. Les repas doivent répondre aux exigences du sport de compétition.

En règle générale, les menus sont décidés en collaboration avec la direction de la délégation ou le médecin de l'équipe. Lors de leur élaboration, il y a lieu de tenir compte non seulement des aspects diététiques, mais également des aspects religieux et culturels.

Les boissons nécessaires doivent également être fournies avec chaque repas. Il y a lieu de prévoir un minimum de 1 litre (d'eau minérale tout au moins) par repas et par personne.

En principe, dès l'arrivée d'une délégation, un entretien devrait immédiatement être organisé avec un responsable de la délégation (médecin) – en présence de l'accompagnateur concerné et du représentant du CO – afin de décider du programme alimentaire et éventuellement des heures de repas. Ainsi, des dispositions pourront être clarifiées et les éventuels souhaits de la délégation rencontrée pris en compte, en fonction des possibilités de l'organisateur.

Durant les pauses, des boissons rafraîchissantes (eau minérale, jus de fruit, thé, etc.) doivent être mises à disposition des équipes et des arbitres dans leurs vestiaires.

3.9. Déplacements

Lorsque des déplacements de délégations sont nécessaires en fonction du calendrier de la compétition, le programme des déplacements doit être établi en temps utile et porté à la connaissance des délégations trois mois avant la manifestation. De longs déplacements (de plus d'une heure à l'aller) sont à éviter le jour même du match.

Le déplacement des joueurs vers le lieu du match doit être organisé de manière à ce qu'il reste un temps de préparation d'au moins 90 minutes avant le début du match.

Par principe, les représentants de l'IHF et les arbitres ne se déplacent pas avec les délégations.

3.10. Généralités

Tout participant à un championnat officiel organisé par l'IHF (représentants de l'IHF, arbitres et délégations) doit être informé en temps utile du déroulement de l'organisation.

L'organisateur a l'opportunité de faire connaître de nouveaux détails ou des modifications d'organisation et de clarifier les problèmes existants, lors d'une réunion technique. Les événements officiels – réceptions, banquets, etc. – doivent également y être décidés et la liste des invités établie. Lors de cette réunion, les compositions officielles des équipes doivent, en tout cas, être remises au représentant officiel de l'IHF concerné.

Les obligations financières de l'organisateur à l'égard des participants aux manifestations de l'IHF (par exemple: frais de déplacement, indemnités journalières, etc.) doivent être honorées par l'organisateur, conformément aux dispositions du Règlement pour les compétitions de l'IHF, avant le début de la manifestation ou dans la mesure du possible à l'arrivée des participants.

Tous les participants à des manifestations de l'IHF – représentants de l'IHF, arbitres, officiels des délégations, joueurs – ainsi que les représentants des médias doivent recevoir des accréditations leur donnant libre accès aux salles de compétition et autres zones réservées à la compétition.

Le lien entre les participants à la manifestation de l'IHF et l'organisateur est toujours l'accompagnateur mis à disposition par le CO. Cette fonction comporte des responsabilités importantes et le bon déroulement de la manifestation peut largement en dépendre. Lors de la sélection de ces accompagnateurs, la connaissance de la langue parlée par la délégation et des particularismes du pays concerné devrait prévaloir. Ils doivent être familiarisés avec le sujet et connaître le plan d'organisation de la manifestation dans ses moindres détails.

Pendant la manifestation même, il est essentiel de veiller à entretenir un contact permanent avec l'accompagnateur – et donc avec les participants – et de l'informer immédiatement des modifications qui ont dû être apportées à l'organisation.

L'organisateur est tenu de mettre à la disposition des délégations des places de spectateurs pour les matches.

L'organisateur est tenu de contracter une assurance de responsabilité civile d'organisateur pour une manifestation de l'IHF.

L'organisateur doit faire paraître un bulletin d'information quotidien (résultats, classements, statistiques, information sur les conférences de presse).

Afin de garantir une bonne communication, l'organisateur doit fournir des téléphones portables aux collaborateurs de l'IHF.

4. Aspects financiers

Les conventions financières entre l'organisateur et l'IHF concernant la manifestation en question sont fixées par écrit dans un contrat.

5. Remarque finale

Bien que les participants à des manifestations sportives internationales ne puissent être considérés comme des touristes au sens propre du terme, un organisateur doit bien se rendre compte que les participants tirent des conclusions sur le pays organisateur et ses habitants en se basant sur la qualité de l'organisation. Le pays organisateur a donc tout intérêt à ce que ses hôtes rentrent chez eux avec les meilleures impressions.

Le principe de base est que l'organisateur offre à ses hôtes ce que lui-même aurait espéré recevoir en participant à une compétition de l'IHF.

Formulaire pour l'inspection des salles (y compris hôtels)

Manifestation:

Candidat / Fédération:
Coordonnées:

Salle de compétition
Nom officiel de la salle:
Coordonnées:
Responsable de la salle:
Coordonnées:

Responsable du CO local
Coordonnées:

Salle utilisée pour:	Tour préliminaire	<input type="checkbox"/>
	Tour principal	<input type="checkbox"/>
	Matches de classement	<input type="checkbox"/>
	Quarts / Demi-finales	<input type="checkbox"/>
	Finales	<input type="checkbox"/>

Salles d'entraînement:

	(même équipement technique que pour les salles de compétition)

Tribunes opposées aux caméras TV:
Tribunes côté caméras TV:
Côté petit terrain – Droit:
Côté petit terrain – Gauche:

Revêtement de sol (Mondo)	
Dimensions du terrain de jeu:m xm
Bande de sécurité - le long de la ligne de touche:m
- derrière la ligne de but:m
Distance ligne (de sortie) de but - filet de sécurité derrière le but:m
Distance ligne de touche - banc des remplaçants:m
Place pour panneaux publicitaires?
Est-il possible pour les photographes de travailler derrière les panneaux (ligne de but) ?

Buts (seulement buts certifiés IHF)	
Bicolore en	et (couleur)
Fabricant (si possible):
Possibilité de rebondissement derrière la ligne de but?
Les buts sont-ils fixés au sol?
Filets du but:	Taille des mailles:cm
	Distance entre les points de fixation aux montants et aux transversales:cm
	Profondeur du filet en haut:cm
	Profondeur du filet en bas:cm
	Filet à l'intérieur du but ?cm

Chronomètre et tableau d'affichage (Swiss Timing/Omega)	
Horloge digitale disponible?
Fabricant:
Fonctionne-t-elle en avançant et en reculant?
Signal automatique?
Possibilité d'affichage automatique des exclusions temporaires?
Horloge visible/lisible depuis la table?
Existe-t-il une deuxième installation branchée parallèlement?
Chronomètre de réserve (env. 25 cm de diamètre)?

Cérémonie d'ouverture (selon le Règlement IHF)?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Mur vidéo, écran vidéo, écran «cube»?
---------------------------------------	-------

Cérémonie de clôture (selon le Règlement IHF)?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Table de la Direction du match (table de marque)	
Longueur de la table (pour 5 personnes min. 3,5m):
Distance front de table, ligne de touche:
Distance côté latéral, bancs des remplaçants:
Lignes de remplacement sont-elles visibles de la table?
Chronomètre, tableau d'affichage et microphones utilisables depuis la table?
Personnel de service supplémentaire nécessaire?

Bancs des remplaçants	
Doivent être des chaises:
Nombre de places assises (au moins 14):
Place prévue en retrait pour l'interprète?
Echauffement derrière les bancs possible?

Filets derrière les buts: est-ce jugé nécessaire ?
Si oui, distance derrière la ligne de but:cm
Le filet touche-t-il le sol ? /
Est-il relié aux panneaux publicitaires ?

Hauteur de la salle	
Hauteur minimale au-dessus du terrain central 34 x 14 m:m
Hauteur minimale au-dessus des lignes de touches:m
Hauteur minimale au-dessus de la ligne (de sortie) de but: <i>(les hauteurs supérieures à 7 m peuvent être indiquées avec "7 m")</i>

Eclairage	
<i>La mesure s'effectue à 1,20 m au-dessus de la surface de jeu à l'aide d'un luxmètre et de préférence sans la lumière du jour. Sinon, deux mesures sont nécessaires. Il faut éviter la lumière du soleil.</i>	
Résultats des mesures verticales	
Uniquement éclairage	
Milieu de terrain: lux
Ligne du gardien: (ligne des 4 mètres) lux
Coin du terrain: (le plus sombre) lux
Résultats des mesures horizontales	
De la table de chronométrage à travers le terrain en direction du mur d'en face (ou assimilé): lux
Depuis la ligne de touche opposée à la table de chronométrage en direction d'un mur d'en face (ou assimilé): lux
Dans le but à travers le terrain en direction du mur derrière l'autre but: lux
Dans le but opposé, à travers le terrain, en direction du mur derrière le premier but: lux

Chauffage	
Equipé en chauffage:
Locaux sans chauffage:
Climatisation:
Température de 17-23° C:
Remarques particulières (air conditionné ou équivalent):

Vestiaires	
Nombre de vestiaires:
Surface du vestiaire:
Pour combien de personnes chacun ?
Douches et vestiaire communicants ?
Toilettes disponibles / intégrées / communicantes ?
Banc de massage disponible ?
Vestiaire fermant à clé ?
Commentaires:

Vestiaires pour arbitres	
Nombre de vestiaires:
Surface du vestiaire:
Douches et toilettes communicantes ?
Vestiaire fermant à clé ?
Table de bureau disponible ?
Commentaires:

Installations pour les Médias	
Nombre de postes de travail dans la zone de travail:
Postes pour la TV (dans la salle):
Postes pour la Radio (dans la salle):
Postes pour la Presse écrite (dans la salle):
Centre de presse dans la salle:
Zone de conférence de presse séparée dans le centre de presse:

Surface pour la zone mixte:
Approvisionnement électrique / prises électriques:
Prises téléphone/fax (plusieurs lignes):
Réception téléphone portable:
Ordinateurs avec accès Internet:
Accès Internet (ADSL, Câble):
Tableau mural des sponsors:	
Zone de conférence de presse
Zone mixte
Installation de microphone:
Installation de photocopieurs:
Chauffage/Air conditionné:
Sécurité:
Nbre de personnes approprié:
Service de restauration:
Parking Presse:
Hébergement Presse:	
Hôtels partenaires pour la Presse :	
Combien ?
Lesquels ?
Différentes catégories de prix ?
Service de navette: entre les sites

Position des caméras TV	
1.	2.
3.	4.
5.	6.
7.	8.
9.	10.
11.	12.

Antidopage

(Ce local doit être à la disposition du délégué de l'IHF chargé du contrôle antidopage une demi-heure au moins avant le début du match.)

Pièce pour personnes Toilettes séparées:

Sièges à disposition pour personnes

Table de bureau disponible:

Pièce qui ferme à clé?

Boissons rafraîchissantes disponibles:

Déplacement retour assuré:

Laboratoire du contrôle antidopage responsable:

Quand les résultats des analyses seront-ils disponibles?

Commentaires:

Service de secours médical

(la présence d'un médecin doit être assurée.)

Civière à disposition:

Salle d'examen à disposition:

Intervalle précédant l'arrivée de l'ambulance?

Nom de l'hôpital le plus proche:

Durée de trajet jusqu'à l'hôpital:

Service VIP

Espace dans la salle – places:

Salon IHF – installations:

Service:

Salles de stockage

Nombre / Surface:m

Salles de réunion

Nombre:

Superficie / Nombre de personnes:

Bureaux – Situation:

Téléphones et accès Internet disponibles?

Espace des spectateurs
Infrastructure pour cloisonnement disponible?
Service de restauration disponible?
Sécurité et service d'ordre - responsabilité?
Programme et activités?
Possibilités de shopping?
Stands promotionnels?
Toilettes?
Sortie de secours?

Services Généraux	
Système de panneaux directionnels et itinéraires?

Espace Parking
Nombre:
Situation:

Observations et remarques générales:

Hôtels	
Catégorie: étoiles
Hébergement proposé pour:
Capacité en chambres simples:
Capacité en chambres doubles:
Salles de réunion:
Salles "Video":
Espace "Fitness":
Restaurant / Bars:
Distance jusqu'à la salle du match:
Distance jusqu'à la salle d'entraînement:
Commentaires:

Commentaires sur l'inspection:

Date:

.....
FEDERATION NATIONALE

.....
FEDERATION INTERNATIONALE DE HANDBALL

